



Municipalité de la
Commune de Prangins

**Préavis No 35/13
au Conseil Communal**

**Demande d'un crédit d'étude de CHF 120'000.--
en vue de travaux de transformation
et d'assainissement du bâtiment
du Pavillon de la Combe**

Madame Dominique-Ella CHRISTIN, Municipale

en collaboration avec

Madame Violeta SEEMATTER, Municipale

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Introduction

Des travaux importants de transformation et de réorganisation des locaux scolaires, ainsi que de rénovation et d'assainissement des bâtiments, sont prévus dans les années à venir sur le site scolaire de La Combe – Les Places. Celui-ci comprend les trois bâtiments suivants :

1. Un bâtiment principal, construit en 1974, en 1982 et en 1991, dénommé Collège de La Combe – Les Places,
2. un petit bâtiment, dénommé Pavillon ou Annexe de La Combe, construit en 1952,
3. l'ancienne école de Prangins, bâtiment dénommé Ancienne Administration, construit en 1868, à l'inventaire note 3.

Les travaux sont prévus dans le cadre de deux impulsions. D'un côté, la mise en place du concordat sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire HarmoS et la construction d'un nouveau bâtiment pour une école enfantine/Unité d'accueil pour écoliers (UAPE) sur le site des Morettes. Ces facteurs appellent à une réaffectation et une réorganisation des locaux scolaires du site de La Combe – Les Places. De l'autre côté, une nécessité d'entreprendre des travaux d'assainissement et de rénovation spécifiques à chaque bâtiment.

La réorganisation des locaux scolaires, qui s'est faite en considérant le site scolaire de la Combe – Les Places dans son ensemble, ainsi que le calendrier du déroulement de ces transformations, ont été définis en collaboration avec la Direction de l'établissement Roche-Combe. La Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO) a, par la suite, approuvé cette réaffectation des locaux scolaires.

Un descriptif de l'ensemble des travaux envisagés, dans les trois bâtiments du site scolaire de La Combe – Les Places, a été présenté dans un préavis précédent (Préavis No 7/11). Celui-ci a permis aux conseillers communaux d'avoir une vision globale du type d'interventions projetées, de leurs coûts estimatifs et du calendrier potentiel du déroulement de celles-ci.

La réorganisation des locaux scolaires implique un déroulement des travaux sur plusieurs années, bâtiment après bâtiment, en commençant par le bâtiment principal du Collège de La Combe – Les Places, puis le Pavillon de La Combe et en terminant par le bâtiment de l'Ancienne Administration. Cette approche d'intervention comporte donc trois étapes successives bien distinctes et implique de présenter un préavis de crédit d'étude suivi d'un préavis de crédit de réalisation, pour chacun des trois bâtiments.

La deuxième étape de ces travaux concerne le bâtiment du **Pavillon de la Combe**.

Le préavis qui vous est présenté aujourd'hui a pour objet **la demande d'un crédit destiné à financer les études qui permettront d'établir un devis général du coût des travaux planifiés au sein du Pavillon de la Combe**. Ce devis général constituera la base permettant de faire une demande de crédit de réalisation de ces travaux, demande qui sera présentée au Conseil communal au printemps 2014.

2. Affectation de restaurant scolaire pour le Pavillon de la Combe

La réorganisation et la réaffectation des locaux entre les trois bâtiments du site scolaire de la Combe – Les Places répondent aux besoins tels que définis par la Direction scolaire. Ces besoins se basent sur :

- le concordat scolaire HarmoS du 14 juin 2007 sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire (passage du cycle de transition (CYT) au primaire);
- la primarisation (jusqu'en 8H) du site de Prangins;
- des échanges d'élèves entre Nyon et Prangins.

L'adhésion du canton de Vaud au concordat scolaire HarmoS implique également que celui-ci s'est engagé à organiser de préférence le temps d'enseignement de l'école primaire en périodes blocs (pause courte à midi) et, par voie de conséquence, à mettre à disposition des structures d'accueil répondant aux besoins locaux qui en découleraient (restaurant scolaire, etc.). Dans le canton de Vaud, il s'agit surtout d'être en adéquation avec l'article 63 B de la Constitution vaudoise. Celui-ci, voté en septembre 2009 et plébiscité par la population pranginoise, demande aux communes de mettre à disposition une infrastructure adéquate pour les repas de midi.

Dans cette perspective, l'ensemble des locaux strictement scolaires ont été regroupé au sein du bâtiment du Collège de la Combe – Les Places, afin de libérer le Pavillon de la Combe. Ce bâtiment pourra ainsi abriter un restaurant scolaire.

A cet effet, un cahier des charges détaillé a été élaboré en collaboration avec la Direction de l'établissement Roche-Combe. Cette cantine scolaire comportera une structure de cuisine avec self-service et les repas seront livrés. Elle accueillera environ 80 élèves âgés de 8 à 12 ans, fréquentant les classes du deuxième cycle primaire, soit les années 5H à 8H (degrés de l'école harmonisée). En cas de besoin plus marqué, cette cantine devra pouvoir accommoder deux services différenciés à midi, afin de doubler la capacité d'accueil.

L'intervention sur le bâtiment comprendra également des travaux sur son enveloppe, afin de l'assainir et d'améliorer ses performances thermiques tout en harmonisant l'ensemble du bâtiment. Le cahier des charges indique que cet assainissement devra intégrer les aspects d'énergie, de constructions saines et écologiques, afin d'atteindre des performances allant dans le sens de Minergie-Eco et être en cohérence avec la démarche "Cité de l'énergie" dans laquelle la Commune s'est engagée.

A l'aide de ce cahier des charges, la Municipalité a procédé en automne 2012 à un appel d'offre sur invitation concernant le crédit d'étude pour la transformation et l'assainissement du Pavillon de la Combe. Elle a invité quatre bureaux à y participer et ceux-ci ont déposé leur projet fin 2012.

Début 2013, la Municipalité a mis sur pied un Comité d'évaluation composé des Municipales en charge des Ecoles et des Bâtiments, du Chef du Service Bâtiments, du Directeur des écoles, d'un architecte et d'un ingénieur. Ce comité avait pour mission d'examiner les projets des quatre bureaux invités et d'émettre une recommandation quant au projet qu'il estimait le plus prometteur pour la réalisation de l'ouvrage.

Le projet du bureau Arcature a été recommandé à l'unanimité par le Comité d'évaluation. Le Comité a particulièrement apprécié la gestion globale des accès qui a été apporté par ce projet. Les zones de circulation de celui-ci sont optimales et amènent les enfants directement au cœur du bâtiment. Le secteur cuisine et économat de par un accès privatif et direct extérieur permet une bonne hygiène des locaux. De par sa compacité et le plan carré du

projet, une rationalité d'organisation permet aux utilisateurs et aux responsables d'optimiser l'utilisation des locaux. Après analyse du contenu des offres des concurrents invités, la Municipalité a sélectionné ce bureau qui s'occupera également de la réalisation des travaux.

Le "*Rapport des projets rendus – Procédure sur Invitation pour la transformation du Pavillon de la Combe*" sera mis à disposition de la commission ad-hoc en charge de ce préavis. Celui-ci contient un cahier des charges détaillé, la présentation de l'ensemble de la procédure sur invitation, et la présentation détaillé du projet choisi.

3. Descriptif et coûts de l'étude

Cette étude permettra d'établir un devis général du coût des travaux et constituera la base permettant de faire une demande de crédit de réalisation. Il s'agit donc d'avoir une analyse globale de l'ensemble des travaux et des coûts de ceux-ci, avec appel d'offres et soumissions. Le devis des travaux sera établi sur la base de la norme SIA 102, soit sur la base de la comparaison des offres décrites par CFC (code des frais de construction). Son degré de précision sera de l'ordre de $\pm 5\%$ de la valeur calculée.

Descriptif succinct des prestations du crédit d'étude :

- élaboration du projet des travaux ainsi que des documents nécessaires à la demande d'autorisation de construire;
- définition des principes constructifs, du choix des matériaux, et des détails de construction;
- établissement des plans provisoires d'exécution et des soumissions;
- lancement des appels d'offre;
- contrôle et comparaison des offres;
- établissement du calendrier provisoire des travaux et du devis général.

CFC	Libellé	Coûts de l'étude	
2	Bâtiment Honoraires d'architecte et d'ingénieur	CHF	110'000.--
5	Frais secondaires Divers et imprévus (+/- 5%)	CHF	5'000.--
		CHF	5'000.--

Coût total et demande de crédit d'étude TCC	CHF	120'000.--
--	------------	-------------------

4. Calendrier projeté

- | | |
|---|-------------------------|
| • Demande de crédit d'étude au Conseil | Mai 2013 |
| • Période nécessaire à l'étude | Juin 2013-Décembre 2013 |
| • Demande de crédit de réalisation au Conseil | Mars 2014 |
| • Début des travaux de réalisation | Mai 2014 |
| • Fin des travaux de réalisation (au plus tard) | Rentrée scolaire 2015 |

5. Aspects du développement durable

La Municipalité de Prangins a élaboré ce projet de travaux de transformation, de rénovation et d'assainissement de l'ensemble des bâtiments du site scolaire de la Combe – Les Places sous l'angle du développement durable. Elle a donc tenu compte de considérations économiques, sociales et environnementales et abordé ce projet en ayant une perspective transversale et une vision à long-terme.

L'investissement nécessaire spécifique au projet de rénovation du bâtiment du Pavillon de la Combe est prévu dans le plan d'investissement. De plus, l'amélioration de l'offre dans le domaine scolaire qui sera apportée par l'ensemble des travaux prévus sur le site de la Combe – Les Places peut contribuer à l'attractivité de notre Commune. La création d'une cantine scolaire répond à une obligation légale et permet à la population de mieux concilier vie familiale et vie professionnelle.

La Commune de Prangins s'est engagée dans une démarche globale en faveur de l'environnement, de l'énergie et du climat. Un programme de politique énergétique et climatique durable pour la période 2011-2015 qui ambitionne, par un ensemble de mesures concrètes et cohérentes, à diminuer l'empreinte environnementale et les émissions de CO2 de l'ensemble du territoire pranginois a été développé. Les travaux du Pavillon de la Combe s'inscrivent dans cette démarche.

6. Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

le Conseil communal de Prangins

- vu le préavis municipal No 35/13 concernant la demande d'un crédit d'étude de CHF 120'000.-- en vue de travaux de transformation et d'assainissement du bâtiment du Pavillon de la Combe,
- vu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- ouï les conclusions de la commission chargée d'étudier cet objet,
- attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

- 1) d'adopter le préavis municipal No 35/13 concernant la demande d'un crédit d'étude de CHF 120'000.-- en vue de travaux de transformation, de rénovation et d'assainissement du bâtiment du Pavillon de la Combe,
- 2) d'accorder un crédit de CHF 120'000.--, pour la réalisation de l'étude en question,
- 3) de porter au budget de fonctionnement, durant 10 ans, la somme de CHF 12'000.--, par année au titre d'amortissement du crédit d'étude,
- 4) de financer cette opération conformément aux dispositions de l'article 19, chiffre 7, du Règlement du Conseil communal, et de porter au budget de fonctionnement les frais y relatifs,

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 8 avril 2013, pour être soumis au Conseil communal de Prangins.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

Le Secrétaire

François Bryand

Daniel Kistler